

Hausse de la CSG : Réunion du 13 septembre sur la compensation

La réunion du groupe de travail consacré à la CSG s'inscrivait dans le cadre de la préparation du rendez-vous salarial programmé le 10 octobre. Elle était présidée par Laurent Vercruysse, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'action et des Comptes publics, en charge de la Fonction publique.

Aucun document n'avait été transmis préalablement, ce que personne n'a contesté hormis Solidaires.

La CFDT Fonctions publiques s'est exprimée en ouverture de la réunion :

En ouverture de cette réunion technique consacrée à l'augmentation de la CSG décidée par le Gouvernement conformément aux annonces du programme présidentiel, la CFDT Fonctions publiques tient à rappeler rapidement quelques éléments :

- Le premier est que nous souhaitons sur ce point que la totalité du programme présidentiel soit respecté : dans sa lettre ouverte aux agents, Emmanuel Macron nous avait promis explicitement « j'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant. »
 - Nous le savons, les cotisations versées par les fonctionnaires ne sont pas les mêmes que celles des salariés du privé (les cotisations maladie ont été transférées sur la CSG lors de la création de cette dernière) et c'est le régime de l'auto-assurance qui s'applique pour le chômage. Et les cotisations auxquelles sont soumises les agents contractuels sont encore différentes, puisque -eux- cotisent pour la maladie.
 - Les gains de pouvoir d'achat devront donc faire appel à des mesures autres qu'un seul mécanisme de compensation de la hausse de la CSG.
- Cela nous amène à exprimer ici les points sur lesquels la CFDT souhaite que des pistes soient ouvertes à l'occasion du rendez-vous du 10 octobre :
 - Nous souhaitons que le Gouvernement nous présente des pistes qui concerneront les fonctionnaires et aussi les contractuels.
 - Nous souhaitons que le Gouvernement soit précis sur la pérennité des dispositifs envisagés.
 - Nous souhaitons que les impacts fiscaux (pour les agents) des dispositifs de compensation envisagés soient précisés.

Après une présentation des diverses situations en matière de cotisations (fonctionnaires, contractuels, contractuels dont les employeurs auraient renoncé irrévocablement au régime de l'auto-assurance en matière de chômage, praticiens hospitaliers,):

- Aucune solution homogène et générale (en clair : une augmentation de la valeur du point) ne permettrait d'assurer une compensation uniforme et équitable ;
- Suppression de la contribution solidarité;
- Indemnité compensatrice qui diminuerait au fur et à mesure de l'avancement. Ne s'appliquerait qu'au « stock » (agents en place au 1^{er} janvier 2018). Les modalités de calcul sont l'objet d'un certain nombre de questions qui figuraient dans le document qui nous a été projeté (mais non remis sur table).

En réaction, la CFDT a regretté que, à ce stade, la piste de la compensation indiciaire soit écartée (soit ajout de points, soit augmentation de la valeur du point). Sur le champ des agents concernés, aucune indication n'est donnée sur les agents de certains établissements tels que Pôle Emploi, ou des fonctionnaires de La Poste ou Orange. Enfin, la piste de l'indemnité compensatrice ne nous convient pas en général. Et les pistes présentées nous renforcent, notamment en raison de sa dégressivité. Pour le reste, avant toute autre expression, la CFDT Fonctions publiques attendra de recevoir le document pour y travailler.

En réponse aux réactions critiques de l'ensemble des organisations syndicales, Thierry Le Goff, directeur général de l'Administration et de la Fonction publique est revenu sur quelques points :

- La dégressivité : elle n'est pas arrêtée. Elle est soumise à la discussion et les critiques qui viennent d'être exprimées sont entendues.
- Sur la mise en œuvre de l'indemnité, si elle s'impose à tous les employeurs, une mesure législative sera nécessaire pour la Territoriale.
- L'application de la compensation aux nouveaux entrants ou non : c'est également un point en discussion.

Le document (dans lequel devrait être mieux précisés les points à la discussion) sera envoyé aux organisations syndicales et fera l'objet d'un nouvel échange le 26 septembre prochain.

Délégation CFDT: Mylène Jacquot et François Jaboeuf (Uffa), Olivier Frezel (Interco), Bruno Lamy (Santé-Sociaux),